

COMMUNE DE DOHEM

Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 062-216202713-20250222-DEL2025_04-DE

S'LO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-cinq, le treize du mois de février à dix-neuf heures se sont réunis à la mairie de DOHEM, les membres du Conseil municipal de la Commune de Dohem, sous la présidence de M David DAMBRUNE, Maire de Dohem, dûment convoqués le 27 janvier 2025

Etaient présents : David DAMBRUNE, Luc AZELART, Eugéna RITAINE, Roselyne GUILBERT, Nelly MINET, Frédéric LELEU, Anthony GOMEL, Doriane DELHEZ, Joseph CARLIER, Adrien DILLY arrivé à 19H30 (pour la délibération PCS)

Etaient absents ou excusés : Dorothée ANNEBICQUE procuration donnée à David DAMBRUNE, Isabelle BAHEU procuration donnée à Nelly MINET, Auxence GARACHE excusé, Michelle LEFEBVRE, Etienne DILLY

Secrétaire de séance : Doriane DELHEZ

Assistait également : Angélique BROUSSART

Délibération n°04/2025 : approbation du Plan Communal de Sauvegarde de la ville de Dohem

La commune de Dohem s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) afin de prévenir et d'assurer la protection et la mise en sécurité des personnes et des biens. Ce plan a été élaboré avec le concours de Predict, en concertation avec l'équipe municipale, afin de garantir son efficacité.

A ce jour, ce document est opérationnel et peut être consulté en Mairie. Il est conforme aux dispositions de la loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 et ses décrets d'application.

Le PCS est composé de plusieurs documents :

- Livret opérationnel qui regroupe les actions communales de sauvegarde à engager en fonction d'états de la gestion de crise
- Carte d'actions inondation qui regroupe les actions et l'organisation à mettre en œuvre pour gérer les événements sur la commune.

Après avoir écouté l'exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'adopter le PCS et le DICRIM avec 12 voix « POUR » dont 2 par procuration.

Ainsi fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits

Copie transmise à Madame la Sous-préfète pour avis.

Pour extrait conforme

Rendu exécutoire après dépôt

en Sous-préfecture de Saint Omer le 22/02/2025

et publication le 22/02/2025

Dohem, le 22/02/2025

Le Maire,

Le Maire, D.DAMBRUNE

David DAMBRUNE



Le secrétaire de séance

Doriane DELHEZ



Envoyé en préfecture le 25/02/2025

Reçu en préfecture le 25/02/2025

Publié le

ID : 062-216202713-20250222-DEL2025_04-DE

